



## **LES CARRIERES DE GRAVES DE LA BASSE PLAINE DE LA GARONNE**

Des lacs apparaissent, des buttes de sables et de graviers surprennent dans le paysage, des voisins, des associations s'inquiètent et manifestent ; cet état nous a naturellement conduits à nous intéresser aux carrières de la basse plaine de la Garonne.

Le béton ayant largement remplacé la pierre dans les constructions d'immeubles et des voies de communication, il a fallu trouver sur place d'importantes quantités de matériaux. Pendant une cinquantaine d'années on a puisé dans le lit mineur du fleuve, fragilisant berges, piles de ponts, abaissant le niveau de la nappe fluviale, gênant la reproduction des poissons etc...

En 1994 une loi interdit de continuer cette pratique et les entreprises furent autorisées à extraire le gravier dans la basse plaine.

Pour comprendre cette accumulation de granulats, remontons dans les temps géologiques : il y a 95 millions d'années l'océan était aux portes d'Agen et d'Auch et communiquait un peu plus au sud avec la Méditerranée (les salines du piémont méditerranéen en apportent la preuve). Depuis 180 millions d'années la péninsule Ibérique pivotait vers l'est ouvrant le golfe de Gascogne et plus tard provoquait

l'émergence des Pyrénées (-45 M) puis séparait les deux mers. A l'ère quaternaire les successions de périodes glaciaires érodèrent les montagnes ; torrents et rivières roulèrent ces galets vers l'aval. La Garonne trace son lit qui évolue au fil des temps, ce qui explique l'existence de ces bancs de graviers de la basse plaine, recouverts par les alluvions.



La permission d'ouvrir une carrière est soumise à des règles et après enquête publique favorable, l'aurorisation est accordée (documents disponibles dans les mairies concernées).

Les graviers reposent sur une molasse (roche friable formée par accumulation de déchets animaux et végétaux), l'épaisseur de la veine est en moyenne de 5 à 6 mètres, recouverte de 0,5 à 1,5 mètres d'alluvions. Cette découverte est soigneusement stockée pour servir ultérieurement, si c'est prévu dans les clauses des restrictions, à la remise à niveau de l'espace, le futur sous-sol recevant des remblais inertes.

Les craintes du voisinage vont de la perte de terres agricoles, aux nuisances sonores, au trafic routier supplémentaire, à la baisse du niveau de la nappe phréatique (Vivre au 21 va essayer de mesurer cette évaporation)

Actuellement, ce que nous pouvons constater, c'est un changement du paysage et de la faune ; dans l'avenir, ce sont peut-être des utilisations inattendues qui valoriseront ces espaces.

